

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS134

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 16

I. – À l’alinéa 6, substituer à la référence :

« L. 2323-14-1 »

la référence :

« L. 2325-14-1 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d’une erreur de référence.